

Très souvent on nous pose la question : est-ce que les arbres qui poussent au voisinage de la sagne, l'assèchent ? Et si on les coupe, est-ce qu'on récupèrera l'eau qu'ils pompent ?

Et comme toujours nous sommes bien embêtés pour donner une réponse simple et tranchée. Pourquoi ? Parce que selon que l'on regarde un phénomène de près ou de loin, on n'observe pas la même chose.

Si l'on étudie le massif du Haut-Languedoc, boisé à près de 70% de sa surface, on peut dire que grâce à ce fort boisement, par effet physique, on a une pluviométrie bien supérieure à ce que nous aurions si les espaces étaient ouverts. Le couvert dense

d'arbres maintient une plus grande fraîcheur des masses d'air en contact avec le sol, ce qui favorise la précipitation des vapeurs d'eau contenues dans les nuages en provenance de l'océan ou de la Méditerranée. Donc qui dit massif boisé, dit plus de pluies.

Ces pluies tombent cependant sur des sols différents selon les territoires et c'est le comportement de l'eau au sol qu'il faut maintenant observer à l'échelle des petits bassins versant. Dans nos montagnes très boisées, le sous-sol géologique est composé de roches imperméables (granit, gneiss) fissurées. Le sol lui est très peu épais. L'écoulement des eaux est d'abord superficiel avec par endroits des infiltrations dans les couches profondes par les fissures.

Si on regarde à l'échelle d'un bassin versant, qu'observe-t-on lors des épisodes pluvieux ?

Si ce bassin est couvert en proportions équilibrées de sagnes, de forêts variées en résineux et feuillus, de prairies...avec des sols en « bon état », les eaux de pluies vont être ralenties par la rugosité

du couvert végétal, ruisseler sur les pentes lentement, et s'infiltrer progressivement vers les fissures des couches profondes. Le flux qui arrivera dans les ruisseaux sera considérablement ralenti, et le sol puis les nappes souterraines pourront se recharger.

Si par contre, ce bassin versant est couvert en forte proportion par un seul type de couvert – forêts de résineux par exemple – le ruissellement va être très différent. Les sous-bois des forêts de résineux, sont essentiellement couverts d'un épais tapis d'aiguilles sur lequel l'eau va rouler très vite, comme sur une surface imperméabilisée (la surface des aiguilles de résineux est recouverte d'une sorte de cire imperméable). On observe même dans ces sous-bois la formation de chenaux d'érosion dans les litières d'aiguilles. Le sol là ne retient absolument pas l'eau qui ne peut pénétrer dans les couches plus profondes du sol, atteindre les fissures de la roche mère, et recharger les nappes et alimenter les sources. Elle s'écoule donc à grande vitesse vers les ruisseaux, créant parfois en aval des phénomènes catastrophiques.

Elle aura le même comportement sur des sols détériorés par des pratiques agricoles trop intensives, ayant totalement perdu leur capacité » de rétention d'eau.

Donc la question se pose plus en terme de disponibilité de l'eau, qu'en terme de quantité d'eau. Le problème n'est pas tant l'eau que boit l'arbre, mais bien la qualité du sol que l'arbre favorise à son pied et qui aura une incidence sur l'écoulement de l'eau de pluie. Ce sol permettra de garder l'eau si il est profond, équilibré en matière organique et riche en êtres vivants. Il entraînera la perte de cette ressource s'il est en déséquilibre.

Là encore la Nature a horreur de la simplicité et c'est dans des paysages variés, mélangeant diversité d'arbres, de prairies, d'espaces cultivés, que l'on trouvera les sols les mieux à même de préserver nos ressources en eau.

Une affaire de biodiversité en somme !

L'expérience d'un adhérent : Mme Isabelle SCHUTZ, un regard sensible

Isabelle Schutz est une habitante de Laurac, dans l'Aude. Passionnée par la nature et plus particulièrement par les oiseaux, elle décide de s'acheter un pied à terre ; une zone humide sur la commune du Soulié, en limite du département du Tarn. Nous sommes sur le Somail, à l'ouest du département de l'Hérault un territoire très riche en tourbières.

Son choix se porte sur la tourbière de la plaine du Ginestous, une très belle tourbière de 12 ha située dans une vaste dépression en rive gauche de l'Arn.

Ce site dispose d'un très fort intérêt patrimonial car il possède des habitats naturels et des

espèces végétales très caractéristiques des tourbières. On peut citer :

- les communautés à *Hypericum elodes*, *Juncus bulbosus* et *Ranunculus flammula*,
- les tapis et les buttes de sphagnes,
- les prairies à molinie et les communautés associées,

De plus, cette propriété est incluse dans le site Natura 2000 « Vallée de l'Arn » qui accueille l'une des rares populations de moules perlières de Midi-Pyrénées (*Margaritifera margaritifera*).

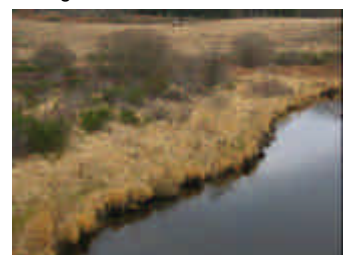
La sagne était, jusqu'en 2008, gérée par un agriculteur voisin, il y faisait paître son troupeau de

vaches. Depuis, ce site ne fait plus l'objet ni de pâturage, ni de broyage, faute de moyen. Il est donc en cours de fermeture et si aucune mesure de gestion n'est entreprise, le milieu va se banaliser par le développement des touradons de molinie et se fermer par la colonisation des saules.

Isabelle a donc pour objectif de maintenir ce milieu ouvert afin de préserver tous ses intérêts et que l'avifaune puisse y trouver une zone refuge. Pour cela, elle souhaite faire appel à des éleveurs voisins pour la faire pâturer et/ou broyer. Elle souhaite également réaliser de petites placettes de décapage pour créer

des biotopes favorables aux espèces végétales pionnières, aux batraciens et aux libellules.

D'où l'importance de la coopération entre voisins pour préserver les richesses des milieux. La nature a besoin d'hommes et de femmes intelligents.





Dossier loi sur l'eau, une étape qui compte



Ces demandes (que ce soit déclaration ou autorisation) doivent être accompagnées systématiquement d'un dossier Loi sur l'eau.

Ce dossier doit contenir les éléments suivants :

- le nom du demandeur
- la nature, la consistance, le volume, l'objet des travaux ou de l'activité envisagée
- une étude d'incidence.

Cette étude d'incidence est très importante car elle doit donner à l'administration les éléments d'appréciation du projet, éléments qui permettront au Préfet de délivrer l'autorisation de travaux.

La notice d'incidence doit donc mentionner :

- les incidences du projet sur les ressources en eaux, les milieux aquatiques, les écoulements, le niveau et la qualité des eaux

- les mesures prévues pour éviter les impacts, les corriger, et en dernier recours les compenser pour ceux qui n'auront pu être ni évités ni corrigés.
- les modalités d'exécution des travaux.

Ce document a pour but de démontrer le sérieux avec lequel le porteur de projet aborde la question des impacts sur zone humide, et toutes les solutions qu'il aura envisagées pour les limiter au maximum.

Il est à noter une notion importante qui est celle de « mesures compensatoires ». Elle intervient lorsque toutes les solutions d'évitement et de correction ont été épuisées et qu'il reste une part de zone humide qui sera détruite par le projet. Le porteur de projet doit alors « compenser » c'est-à-dire remplacer ce qu'il a détruit par la re-création, ou la restauration de milieux humides similaires pour

que l'on retrouve ailleurs les services rendus par les milieux désormais détruits. Son dossier devra préciser comment il envisage très concrètement de mettre en œuvre ces mesures compensatoires.

Le Dossier loi sur l'Eau est donc une étape décisive d'étude du projet à ne pas négliger car la bonne prise en compte des impacts sur zones humides peut avoir des incidences sur l'économie globale du projet. Du coup, il faudra abandonner la paresse intellectuelle au profit de recherches de solutions intelligentes moins impactantes pour les zones humides, et ce au bénéfice de tous.

L'esprit de cette réglementation est de faire en sorte qu'il n'y ait plus de disparition de zones humides en France. Un aménagement ne doit entraîner aucune perte de surface de zones humides et c'est tout à fait possible.

La loi sur l'eau de Janvier 1992 encadre de façon assez stricte tout aménagement impactant les zones humides. Elle prévoit que tous travaux provoquant « assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zone humide ou de marais » sont soumis à Autorisation s'ils touchent plus de 1 ha de zone humide, et à simple Déclaration s'ils touchent entre 1000 m² et 1 ha. Demande d'autorisation ou déclaration à effectuer auprès des services de l'Etat, à la Direction Départementale de Territoires.

Les nouveautés du printemps: sourire, convivialité et formation

Une nouvelle animatrice :

L'équipe du Réseau SAGNE accueille une nouvelle animatrice, Laetitia JACQUES. Elle s'occupera dans les mois qui viennent de l'animation du Réseau SAGNE sur la Montagne Noire audoise. Vous n'aurez pas de mal à lui réserver un accueil sympathique.



Et pour ce printemps :

Pour ce printemps nous vous proposons de venir découvrir les merveilles des sagnes, dans une ambiance conviviale ou de formation, selon vos préférences.

Les Journées Nature:



Nous vous recommandons la randonnée forestière organisée par la Maison de la Forêt, en forêt de Combespinasse sur la commune de Brassac, **samedi 28 Mai 2011**. Forêt et zones humides seront du voyage. Rendez-vous à 13h30 sur le parking de la salle de sport de Brassac. **Renseignements et inscriptions au 05 63 97 73 13.**

Le **dimanche 29 Mai 2011**, le Réseau SAGNE vous propose une découverte de la tourbière du lac du Merle, dans le Sidobre, sur la commune de Lacrouzette. Ce site magnifique très apprécié des tarnais abrite sur ses bordures une très belle tourbière, peu connue, et renfermant des merveilles cachées. Coralie et Laetitia vous attendent sur le parking du lac du Merle à 15 heures.

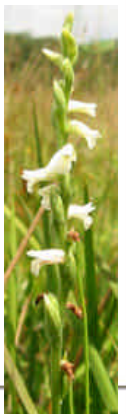


Deux séances de formation

Pour ceux qui souhaitent approfondir leurs connaissances des sagnes:

- **Judi 12 Mai 2011** à Castelnaud de Brassac : « Connaissance de la pédologie des zones humides »
- **Judi 30 Juin 2011** à Lacrouzette « Découverte et reconnaissance de la flore des tourbières ».

Ces séances sont ouvertes à tous. Pensez juste à vous inscrire pour l'organisation : un mail ou un coup de fil suffit.



Lettre d'information diffusée par la poste aux adhérents et par courriel à 250 partenaires du Réseau SAGNE

Rédaction : Scop SAGNE - Rhizobiôme
Maître d'ouvrage : Rhizobiôme
Avec le soutien de :



Rhizobiôme
Céline THOMAS
05.63.73.09.26
contact@rhizobiome.coop
www.rhizobiome.coop